

Lignes directrices pour les prestataires de formation sur Tableda

Tableda est une plateforme qui connecte les entreprises et les prestataires de formation de manière transparente, simple et stratégique.

Pour garantir la qualité et la cohérence, l'accès au portail est régi par des critères clairs et un accord de collaboration mutuelle.

1. Critères de sélection

Pour être accepté et publié sur Tableda, un prestataire doit :

- Présenter une offre de formation claire et de haute qualité.
- Démontrer une expérience avérée dans le domaine (références, témoignages, portfolio ou formateurs qualifiés).
- Garantir fiabilité et professionnalisme dans la gestion des cours et des relations avec les clients.
- Partager des valeurs d'innovation, d'éthique et de transparence.
- Proposer des solutions adaptées au contexte professionnel, et non purement théoriques.

2. Instructions opérationnelles

Pour postuler et rejoindre Tableda, le prestataire doit :

1. **Créer un profil** : remplir toutes les informations requises sur l'entreprise.
2. **Télécharger au moins une proposition de formation** à offrir aux entreprises.
3. **Attendre l'examen** : l'équipe de Tableda évalue chaque candidature en fonction des critères.
4. **Gérer le profil** : une fois accepté, le prestataire peut mettre à jour les cours et les événements directement depuis le tableau de bord.

Les candidatures sont généralement évaluées dans un délai de 10 jours ouvrables.

3. Droits des prestataires

Les prestataires acceptés sur Tableda ont le droit de :

- Être visibles gratuitement sur le portail et dans les recherches des entreprises.
- Recevoir des demandes directes des entreprises sans frais d'intermédiation.
- Utiliser le tableau de bord gratuit pour gérer les cours, les inscriptions, les certificats et les communications avec leurs clients.
- Bénéficier d'un support technique et informatif de l'équipe Tableda.

4. Devoirs des prestataires

Les prestataires s'engagent à :

- Maintenir leurs informations de profil à jour et correctes.
- Garantir la qualité, la clarté et la fiabilité des formations publiées.
- Répondre aux demandes des entreprises avec professionnalisme et dans des délais appropriés.
- Respecter les directives de Tableda et le code d'éthique de la plateforme.
- Contribuer à un écosystème de valeur, en évitant les pratiques commerciales déloyales ou les contenus non vérifiés.

5. Engagement mutuel

Tableda et les prestataires partagent un accord de collaboration :

- Tableda offre visibilité, outils de gestion et opportunités de networking digital, dans le but de valoriser la formation en entreprise.
- Le prestataire devient un acteur actif de l'écosystème, s'engageant à :
 - Promouvoir sa présence sur Tableda (ex. partager son profil sur ses propres canaux, utiliser le logo « Présent sur Tableda »).
 - Apporter de la valeur à la communauté avec des contenus et des propositions de haute qualité.

Remarque : Tableda se réserve le droit de ne pas accepter les candidatures qui ne respectent pas les critères mentionnés ci-dessus, ou de retirer les prestataires qui ne maintiennent pas les standards de qualité requis.